

## PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Le déploiement de forces militaires dans un milieu de camp de réfugiés devrait soutenir des objectifs humanitaires et viser à instaurer un climat sûr pour les réfugiés et pour le personnel humanitaire. L'accent serait mis sur le soutien de l'action menée par le pays hôte afin de s'acquitter de ses responsabilités.
- Le déploiement de forces militaires est assujéti à des considérations politiques et militaires et doit s'accompagner des actions politiques et diplomatiques nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements. La nature des déploiements dépendra de nombreux facteurs, dont la géographie, la capacité des gouvernements hôtes et les types de menaces qui se présentent.
- Il faut établir une distinction nette entre les rôles des forces militaires internationales et ceux de la police. Il faut également faire une distinction dans le cas des organisations humanitaires, particulièrement là où les forces militaires ont été les premières sur le terrain.
- Les acteurs militaires devraient mettre l'accent sur la lutte contre les menaces extérieures aux camps de réfugiés et ils peuvent mener à bien un certain nombre de tâches à cet égard, dont les suivantes : surveillance, collecte du renseignement et reconnaissance; liaison avec les forces militaires nationales, formation et renforcement des capacités; évaluation, analyse et conseils à l'intention des organisations humanitaires; séparation, désarmement et mobilisation des combattants; capture/escorte de criminels de guerre; stabilisation (à la frontière et contrôle des armements) et sécurité des périmètres.
- Une doctrine internationale s'impose en ce qui concerne le déploiement de forces militaires dans des milieux non sécurisés de camps de réfugiés (voir plus bas le DOMP). On a mis en relief la nécessité de jouer ou d'exercer un rôle concret afin de valider certaines des stratégies repérées.
- Une meilleure compréhension de la façon de séparer les combattants et les éléments armés des populations de réfugiés s'impose d'urgence, particulièrement dans le contexte de mouvements de masse. C'est là un rôle que des forces militaires nationales ou internationales pourraient jouer. Cela comprend, entre autres, une élaboration des principes internationaux pertinents et le développement de la doctrine ou de procédures normalisées de fonctionnement, la clarification des mandats appropriés et des règles d'engagement. Il convient de reconnaître que la séparation, l'internement et l'exclusion sont des processus comportant de multiples étapes — les rôles des formes militaires peuvent être liés au désarmement et à la collecte d'armes avant la séparation, et à l'instauration d'un contexte sécuritaire pour que la séparation puisse se faire.
- Les approches de la sécurité des camps devraient être globales et holistiques. Les intervenants susceptibles d'être associés à la sécurité des camps de réfugiés, dont les forces militaires et policières internationales, les organisations internationales et les